

## Décision n° 2025.042

### Mise à disposition de la Bodega – Stade Dartiailh au Conseil Départemental de Lot et Garonne

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.F.02 du 5 juillet 2021, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Départemental de Lot et Garonne souhaite la mise à disposition de la Bodega « Stade Dartiailh » pour l'organisation d'une réunion publique le lundi 24 février 2025.

Le Maire de la ville de Marmande,

Décide de mettre à disposition du Conseil Départemental de Lot et Garonne représentée par Madame Sophie BORDERIE, Présidente, la Bodega située au Stade Dartiailh – rue Portogruaro – 47200 Marmande

Précise que la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.  
Elle prend effet le lundi 24 février 2025

Les modalités de cette mise à disposition sont définies dans la convention ci-jointe annexée.

*En application de l'article L.2122.23 du Code Général  
des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision  
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal*

Fait à Marmande, le 20 février 2025

Le Maire de Marmande,

**Joël HOCQUELET**



Publication et affichage

Le : 25 / 02 / 2025